



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 081

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE – ANNEE 2023

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

Rappel du contexte

La Communauté de communes exerce la compétence Assainissement Non Collectif sur l'ensemble des communes de son périmètre administratif. Au regard d'un territoire très rural, la part de l'assainissement non collectif dans le parc des logements est importante. En outre, la question de la préservation de la ressource en eau du territoire est aussi un sujet majeur.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif, intégré à la direction de l'environnement est en charge de la réalisation des différentes missions qui lui incombent.

Présentation de la demande

Les collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement doivent présenter annuellement leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, la Communauté de communes exerçant la compétence SPANC doit présenter son rapport au conseil communautaire au titre de l'année 2023.

Le RPQS vise à présenter le mode de fonctionnement du service, les missions exercées et les activités réalisées durant l'année. Il détermine aussi les indicateurs réglementaires, devant renseigner la base de données « SISPEA » de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il s'agit de porter à connaissance la vie du service et de se doter d'un outil de pilotage, de suivi et d'aide à la décision.

Eléments d'appréciation

Les évènements marquants du SPANC en 2023 sont les suivants :

- Une première année d'exercice en régie complète pendant 12 mois
- Le développement des missions du SPANC, notamment par la remise en place d'une procédure de relance des usagers n'honorant pas le rendez-vous du contrôle technique périodique
- La poursuite et le développement des missions d'information et de médiation, missions annexes et complémentaires aux activités courantes de contrôles portant en particulier sur de nombreuses demandes d'information, d'accompagnement, de réclamations, etc. La réalisation de l'ensemble du processus de communication en régie facilite largement les relations avec les usagers et les mairies sur ce volet
- Des résultats très positifs de clôture du budget annexe, confortant la capacité de la collectivité à assurer la régie du SPANC avec sérénité et permettant d'envisager le développement progressif du service

Le rapport annuel annexé présente :

- L'importance de l'ANC sur le territoire : la mise à jour des données et la réalisation des diagnostics permettent de mettre à jour de façon continue le référentiel interne du parc d'installations.

A la date de rédaction du RPQS 2023, les habitations ou autres immeubles répertoriés en zonages ANC sont de **4 186**.

4 138 installations d'assainissement ont été contrôlées, **135 habitations** ne disposent d'aucune installation d'assainissement **48 propriétés** n'ont jamais été contrôlées. Le

parc d'assainissement non collectif est de **4 003 unités**.

- L'analyse des données SISPEA et de l'observatoire de l'eau a permis d'estimer le nombre d'habitants desservis par le SPANC à 5 698 habitants soit environ 46 % de la population du territoire
- Les différentes missions du SPANC
- Les grandes lignes de l'ensemble des activités du service en 2023
- Le nombre de contrôles réalisés en 2023 :
 - o **245** contrôles périodiques
 - o **72** contrôles pour une vente
 - o **56** contrôles pour des projets
 - o **46** contrôles d'exécution des travaux
- Les indicateurs réglementaires qui permettront le suivi de l'évolution du service et notamment :
 - o Indice de mise en œuvre : 80 pts
 - o Taux de conformité du parc : **35,3 %**

Éléments financiers

Les dépenses et les recettes prévisionnelles du SPANC font l'objet d'un budget annexe voté chaque année par la Communauté de Communes. Le budget annexe est clôturé par le vote du compte administratif, la section de fonctionnement présente pour 2023 un résultat positif de **1 746,44 €** pour la section de fonctionnement et **2 855,69 €** pour la section d'investissement.

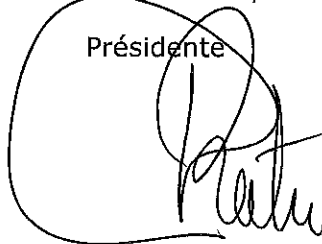
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ACTER** le rapport annuel du Service d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', is written over a large, faint circular stamp or watermark.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-081-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-081-DE